

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2012

Date convocation : 20/09/2012

Absents : EMERIAUD Françoise, ayant donné procuration à RAVAILHE Benoît, JEAMBRUN Stéphane.

1-SERV 26 : Présentation par M. Didier MAZARS de la SERC du nouveau service de la SERC, SERV 26. Il s'agit d'une offre internet haut débit porté par un réseau de fibre optique. Une information sera diffusée prochainement auprès des usagers, précisant les modalités techniques et financières de ce service, et les possibilités d'abonnement.

2-Implantation d'un local communal modulaire : Présentation de la nécessité d'implanter un local communal modulaire pour palier à la demande de location qui a été faite par le médecin qui est à la recherche d'un local en location pour son cabinet médical.

Compte tenu de la rénovation de l'ancienne école, de la location de l'ancien presbytère, etc, la commune ne dispose pas de locaux disponibles. Il est aussi rappelé la volonté de la collectivité de tout mettre en œuvre pour maintenir ce service de soins sur la commune.

Présentation par Mme le Maire de l'étude portant sur l'implantation d'un local de type modulaire de 70 m², qui pourrait être positionné sur la Place entre l'Ecole du Viaur et la Rue du Ségala. Le devis correspondant à cet investissement s'élève à 36 000 € HT, auquel il faut rajouter les raccordements aux réseaux collectifs d'eau, assainissement et électricité.

Ainsi il est décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, d'implanter un nouveau local communal de type modulaire pour palier au manque de locaux actuel, d'accepter l'offre de prix de la Société ALGECO.

Il est ensuite décidé, à la majorité des suffrages exprimés, (9 pour et 1 contre) que ce local serait implanté sur la Place entre l'Ecole du Viaur et la Rue du Ségala.

3- Logements locatifs accueil familial – avenants marché de travaux : Compte rendu de l'état de l'avancement des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en 4 logements locatifs sociaux destinés à l'accueil familial pour personnes âgées, et notamment la régularisation du marché, en effet certains travaux supplémentaires sont nécessaires, d'autres ne seront pas réalisés. Ainsi, sont approuvés, à l'unanimité, les avenants au marché de travaux, en plus ou moins value, suivants :

- Lot 3 « toiture, zinguerie » : fourniture et pose de gouttières en zinc sur les 2 petits locaux de rangements de la cour, pour 1 030.00 € HT. Travaux non réalisés sur la toiture (volige, chevrons, châssis) pour 2 940.00 € HT
- Lot 5 « menuiseries intérieures » : travaux en moins au rez-de-chaussée, petits travaux supplémentaires pour un total en moins value de 3 356.83 € HT
- Lot 6 « Plâtrerie, isolation, Faïences » : pose de faïences supplémentaires dans les cuisines du rez-de-chaussée pour 198.52 € HT
- Lot 8 « revêtements murs et plafonds » : moins value de 1 314.05 € HT car l'escalier extérieur n'a finalement pas été peint.
- Lot 10 « plomberie, sanitaire » : fourniture et pose de barre de maintien dans les WC communs et douche, pour 606.00 € HT
- Lot 12 « revêtements façades » : modifications apportées à la façade arrière du bâtiment pour 1 300.00 € HT
- Lot 11 « Electricité » : lignes supplémentaires pour volets roulants individualisés sur fenêtre double, pour 183.60 € HT
- Lot 4 : « Menuiseries extérieures » : confection abri et isolation bois pour cumulus sis dans les combles, pour 1 700 .00 € HT

4- Vente terrain à Puech Redon : Il est exposé au conseil municipal la possibilité de vendre un terrain à Puech Redon, en effet des jeunes sont intéressés pour construire leur maison à cet endroit. Ce terrain est inclus dans la carte communale et dans le zonage de l'assainissement non collectif.

Ainsi, à la majorité des suffrages exprimés (9 pour et 1 contre), accord est donné sur le principe de vente de terrains à Puech Redon pour la construction de maisons d'habitation, sachant que ces terrains seront vendus en l'état, la viabilisation restant à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente est fixé à 15.00 € le m².

5- Questions diverses

* **Délégué SRPI** : Olivier LANSELLE ayant fait part de son souhait de ne plus être délégué au sein du SRPI Ségaviaur, Rolande AZAM, Maire est élue à l'unanimité des suffrages exprimés déléguée titulaire du SRPI Ségaviaur en remplacement d'Olivier LANSELLE.

* **Autorisation de poursuites dans le cadre du recouvrement des sommes dues à la collectivité** : présentation et adoption d'un projet d'arrêté municipal autorisant le Trésorier chargé du recouvrement des sommes dues à la collectivité, à effectuer les poursuites nécessaires. Cet arrêté présente l'avantage d'accélérer la procédure de recouvrement, en effet, il n'y a alors plus besoin d'une consultation et autorisation du Maire pour chaque débiteur.

* **Convention de déneigement** : Signature avec la Préfecture d'une convention relative au stockage de poids lourds sur l'aire de stationnement du foirail de Tanus, dans le cadre du plan de gestion de trafic hiver RN 88. Il s'agit de mettre en place un plan de déneigement et permettre aux poids lourds de stationner sur la Place du Ségala en cas d'interdiction de circulation de ces derniers vers les secteurs touchés par une perturbation neigeuse sur la RN 88 entre Albi et Séverac le Château.

* **Assurance du personnel** : reconduction du contrat groupe auprès de l'assureur Générali, proposition retenue par le CDG du Tarn, organisateur de la consultation groupée pour la période 2013-2016. Les taux garantis pour 4 ans sont les suivants : agents CNRACL sans franchise 6.70 %, agents IRCANTEC sans franchise 1.16 %.

* **Réunion publique** : organisée par la MSA sur le thème de la maladie d'Alzheimer le mercredi 03 octobre à 14h30 à la salle communale.

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM